

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 DECEMBRE 2019 A 18H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **19 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
20 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointe et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Objet : Création de 7 nouveaux grades.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 122/2019

Mme GEROME Line	à	M. CHMIDLIN Stéphane
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. Le Maire
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Après avis de la C.A.P en date du 20 juin 2019 et décision de Monsieur le Maire d'avancer de grade 7 agents de la Commune, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la création du nouveau grade de ces 7 personnels ; à savoir :

- Dans le cadre d'emploi des agents de police municipale : 1 brigadier-chef principal à temps complet,
- Dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet, 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : 1 adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux : 1 technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux : 1 attaché principal à temps complet.

Les crédits au chapitre 012 du budget communal sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,